

PIRATERIE : TOUS CONCERNÉS

Anne Sophie AVÉ, Délégué général d'Armateurs de France

4 octobre 2011

En matière de piraterie dans l'océan Indien, on a trop tendance à penser que le problème n'est qu'un problème d'armateurs. Et c'est vrai que nous, armateurs, sommes un peu seuls face à la flambée des prix d'assurance, face à la menace de ces actes de piraterie, seuls avec nos équipages, seuls pour les protéger, payer cette protection et, dans le pire des cas, payer pour récupérer nos équipages, nos navires et les cargaisons.

Nous sommes seuls. Mais en réalité, si nous transportons des chargements, si nous transportons des containers, si nous transportons du vrac, du pétrole, ce n'est pas pour notre bien propre, mais pour le bien commun. C'est pour le compte de chargeurs et parce que, in fine, le consommateur final souhaite avoir de l'essence dans les pompes à essence, avoir des rayons de supermarchés qui soient régulièrement approvisionnés.

C'est pour cela, c'est pour tout cela que nous allons chercher, si loin, certaines marchandises pour les rapporter.

L'ensemble de cette communauté économique, en plus des Etats, doit également se mobiliser. Les Etats ont fait un pas. Ils ont avancé avec le gouvernement provisoire somalien en mettant en place une feuille de route. Ambitieuse, mais une feuille de route qui voit, à très moyen terme, rétablir un Etat de droit en Somalie. Une constitution, un corpus législatif, un pouvoir de police, un pouvoir de justice, c'est évidemment absolument indispensable pour résoudre à terre ce problème dont la piraterie en mer qui, nous l'avons toujours dit, n'est que le bouton de fièvre, est un symptôme. La communauté économique ne doit plus tourner un regard désintéressé, se disant que, finalement, ce n'est que le problème des armateurs et des Etats.

Il est important que l'ensemble des chargeurs, mais également l'ensemble des citoyens et des consommateurs que nous sommes soyons conscients que ce risque que nous prenons dans cette zone, c'est aussi pour vous.

